

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Retiré

AMENDEMENT

N° CE1288

présenté par

M. Orphelin, Mme Le Feur, Mme Park et Mme Riotton

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Au plus tard le 1^{er} décembre 2018, le Gouvernement remet au Parlement un rapport analysant les moyens financiers publics et privés à mobiliser annuellement sur la période 2019-2022 pour arriver à l'objectif d'affectation, en 2022, de 15 % de la surface agricole utile à l'agriculture biologique, au sens de l'article L. 641-13 du code rural et de la pêche maritime.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à demander au Gouvernement une évaluation des moyens nécessaires financiers pour arriver aux objectifs des 15 % de la surface agricole utile à l'agriculture biologique. Engagement annoncé par le Président de la République dans son discours 18 février 2018.